



Coordination des conseils de quartier

Réunion du 12 janvier 2011

Présents conseils de quartiers : Bas Montreuil / Bobillot : 1 personne. La Noue / Clos Français : 1 personne. Villiers / Barbusse : 1 personne. Solidarité Carnot : 3 personnes. Ramenas / Léo Lagrange / Fabien : 2 personnes. Jean Moulin / Beaumont : 1 personne. Etienne marcel / Chanzy : 1 personne. Branly / Boissière : 1 personne. Signac / Murs à Pêches : 2 personnes. 1 » représentants au total.

Présents Municipalité : Patrick Petitjean (Adjoint à la maire, délégué à la rénovation urbaine, à la démocratie locale, et à la vie associative)

Présente Ville : Sylvie Baste (agent de développement mission citoyenneté).

I. Proposition de charte de la participation citoyenne à Montreuil

Certains participants estiment que ce texte est trop compliqué, peu compréhensible par les habitants et qu'il manque d'idées concrètes. D'autres le jugent très général.

Patrick Petitjean rappelle que l'objet de ce texte est précisément de rester général, en indiquant quelques engagements et principes simples. Ce texte doit encore faire l'objet d'une concertation plus large non seulement avec les Conseils de quartiers mais également avec les associations, les syndicats, les élus, etc. L'idée serait d'en débattre pendant encore trois ou quatre mois afin qu'il puisse être annexé à l'agenda 21 – actuellement en cours d'élaboration – en mai ou juin prochain. A cet effet, un forum sera mis en ligne sur le site Internet de la ville et des registres seront déposés au PIC ainsi que dans les six antennes de secteur. Un article sera publié dans *Tous Montreuil* pour informer les habitants de l'existence de ce texte et les inviter à faire part de leurs remarques sur le forum ou dans les registres.

II. Proposition de brochure sur les conseils de quartier

Depuis plusieurs mois, une équipe élabore une plaquette d'information sur les conseils de quartier qui devrait être diffusée au mois d'avril. Ce document devrait notamment commencer par une « adresse » aux habitants – ou « éditorial » – dont une première version a été transmise aux membres de la Coordination.

Après débat, les participants proposent de remanier ce texte de la manière suivante :

« Editorial

Nous, qui habitons ou travaillons à Montreuil, de tous âges, de toutes opinions, électeurs ou non, agissons et participons ensemble à l'amélioration de la vie locale

Lieu d'échanges et de concertation, lieu d'expression directe des souhaits et aussi des mécontentements, le conseil de quartier est un espace où se développent initiatives et propositions concrètes touchant notre quartier mais également d'autres quartiers de Montreuil, voire des villes limitrophes.

Outre nos contacts avec les techniciens de la Ville, les associations, les comités des fêtes, etc., notre principale collaboration se fait avec la Municipalité. Avec elle nous entretenons des rapports aussi bien positifs que critiques, une co-élaboration sans subordination, dans un climat de respect réciproque, les décisions finales incombant normalement aux élus.

Venez nous rejoindre dans les conseils de quartier !

Parce que vous pouvez participer à votre conseil de quartier librement, selon vos disponibilités, dans un esprit citoyen.

- Parce qu'on peut y tisser des liens, connaître ses voisins, son quartier, sa ville.
- Parce que vous vous associez à une activité collective, bénévole, sur des sujets utiles à tous, et qui rompt le repli individualiste qui imprègne notre société.

Cet appel a été adopté et signé par l'ensemble des membres des conseils de quartier de Montreuil. »

Les participants proposent ensuite de modifier le reste du projet de brochure (voir document joint). Il est également suggéré, pour intéresser les lecteurs, d'insérer dans ce texte le mot « vous » au moins trois fois par page.

III. Questions diverses

Sylvie Baste indique qu'un appel à projets est en cours d'élaboration dans le cadre des enveloppes participatives. Les projets pourront être déposés par les conseils de quartier devant les antennes de secteur à partir du 1^{er} mars. La question principale porte maintenant sur la constitution du Conseil du budget participatif. Il est proposé qu'il comprenne six élus, six représentants des conseils de quartier (soit un par secteur, élu pour une durée de deux ans), et trois personnes ressources – ou « experts » – qui n'auraient pas de droit de vote.

Patrick Petitjean rappelle que ce Conseil n'aura pas pour rôle de « voter » pour les projets mais de garantir que ceux-ci respecteront l'esprit du dispositif des enveloppes de quartier.

Sylvie Baste invite tous les conseils de quartier à lui faire part des dates de réunion de leur collectif et de leurs assemblées plénières, dans le but d'établir un calendrier et de le diffuser à l'occasion de la publication de la brochure sur les conseils de quartier.

Enfin, Sylvie Baste indique que l'AMUTC a exprimé le souhait de transmettre des informations directement aux membres de la Commission, et non plus par son intermédiaire. Les participants lui suggèrent de proposer aux conseils de quartier intéressés de se mettre directement en relation avec l'AMUTC et, le cas échéant, de communiquer à cette dernière les adresses e-mail de ses membres.